

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 13 Juin

L'ASSISTANCE PUBLIQUE

DANS LES CAMPAGNES

On ne saurait trop applaudir aux efforts que fait le gouvernement de la République pour résoudre pacifiquement ces questions si graves, dont il est impossible de nier l'importance, et qui s'appellent les questions sociales.

Aussi ne saurons-nous trop vivement souhaiter que la Chambre des Députés et le Sénat adoptent définitivement le projet de loi sur l'assistance publique dans les campagnes.

Ce projet, qui est une œuvre considérable, a été longuement étudié par le conseil supérieur de l'assistance publique, qui siège au ministère de l'intérieur.

Le gouvernement, en déposant ce projet, a obéi à cette considération qu'il fallait absolument réformer notre système de secours publics, qui présente d'énormes lacunes.

Pour ne citer qu'un fait, il y a en France 19,000 communes comprenant 18 millions d'habitants, qui n'ont pas de bureau de bienfaisance, et où les indigènes ne trouvent d'appui qu'auprès de la charité privée.

De même, malgré les appels réitérés de l'administration en faveur de la création dans tous les départements d'un service de médecine gratuite, il y a encore 22 départements qui n'ont pas répondu à ces appels, et 68 autres n'ont pu l'organiser que d'une manière partielle, en raison de l'inertie des conseils municipaux.

Dans la grande majorité des communes, la médecine gratuite n'existe pas, et l'administration est également désarmée en ce qui touche l'organisation des secours à domicile et en ce qui concerne les services hospitaliers.

C'est pour remédier à cet état de choses que le gouvernement va saisir le Parlement

du projet de loi que nous signalons. Ce projet tend à faire pour l'assistance ce qu'on a fait déjà pour l'enseignement primaire, c'est d'en faire une obligation légale.

Voici, au surplus, les principes qu'a posés le conseil supérieur de l'assistance publique, et qui constitue l'économie générale de la réforme projetée.

Les communes, à défaut de familles, doivent assistance aux nécessiteux malades qui ont un domicile.

Les secours de plusieurs communes limitrophes peuvent s'associer en syndicat pour remplir leur devoir social.

Le service des secours à domicile et l'assistance hospitalière seront assurés dans chaque commune ou syndicat de communes par un bureau d'assistance publique.

Chaque département devra, dans un délai à déterminer, organiser un système d'assistance publique; il établira un budget départemental d'assistance et fixera la part contributive des communes et déterminera le mode de fonctionnement des services des ressources.

Ce budget se composera :
1^o D'un contingent communal obligatoire ;

2^o D'une subvention du département ;

3^o D'une subvention de l'Etat.

Les conseils municipaux interviendront dans le fonctionnement du service, soit par la nomination de membres du bureau de l'assistance, soit par le contrôle du budget, et enfin par la fixation de la liste des indigents.

Ce projet modifie la législation existante, en fixant le délai à l'expiration duquel le domicile se perd ou s'acquiert dans les communes ou dans le département.

En résumé, il y a là un projet qui nous semble très bien étudié et dont l'adoption sera un nouveau bienfait dû à l'initiative et aux efforts du gouvernement républicain.

* *

voit rien de mal, mais moi, j'ai prévu, et comme vous n'étiez pas dans un état à être avertie, j'ai résolu de parler à votre place, Madame.

— C'était peut-être aller un peu vite, risqua Michel d'un air bourgeois.

— Non, Monsieur, riposta Catherine, et je vous jure qu'il était grand temps qu'une personne sensée intervint en votre nom dans cette petite intrigue.

— Rosa, une intrigue ? c'est impossible ! affirma Michel.

— Et pourquoi non ? reprit la Prussienne décidée à aller jusqu'au bout.

— Non ! cent fois non ! répéta le jeune homme, Rosa ne peut pas aimer ce M. Treiber !

— Vous pensez cela, déclara Catherine, à cause de la différence des nationalités, ce sont de ces choses auxquelles on songe dans certains moments d'enthousiasme, mais quand on est de sang-froid et qu'on n'a rien comme Mlle Rosa, on se sent flattée à la fin d'inspirer de l'affection à un jeune homme riche et capable de vous épouser.

Ce fut au tour de Mme Herz de s'écrier :

— M. Frédéric, le fils du riche M. Treiber de Strasbourg, épouser une pauvre orpheline comme Rosa ? c'est invraisemblable.

— Cela sera pourtant, si vous y consentez, continua Catherine avec volubilité, car j'ai été à lui et je le lui ai demandé sans détours. Monsieur lui si-je dit, il ne faut pas être bien clairvoyant pour deviner le sentiment que Mlle Rosa vous inspire. Il ne m'a rien répondu tout d'abord, mais j'ai bien vu par sa seule attitude que son

INFORMATIONS

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 Juin

Le Sénat veut la réduction immédiate des droits sur les blés ; la Chambre veut la même réduction à dater seulement du 1^{er} août prochain. Qui aura le dernier mot ?

L'ensemble du projet sur les blés, ainsi ramené à son texte primitif, est ensuite voté par 378 voix contre 119.

La Manifestation de Montmartre

Le président annonce alors que MM. Baudin, Ferroul et Dumay demandent à interpeller sur les mesures prises par la police contre les manifestants anticléricaux de la butte Montmartre. (Mouvements divers et bruit.)

— A un mois ! crie-t-on sur quelques bancs.

M. Baudin réclame la discussion immédiate, car il importe, dit-il, que la justice soit faite des brutalités de la police, brutalités que la Chambre paraîtrait encourager en ajournant l'interpellation.

M. Méline demande que la discussion des douanes ne soit pas arrêtée. On pourrait, en tous cas, dit-il, réserver l'interpellation de M. Baudin pour la séance spéciale du mercredi.

Le renvoi à un mois est mis aux voix et repoussé par 328 voix contre 185.

La discussion immédiate est alors ordonnée, et M. Baudin aborde le récit des faits d'ailleurs bien connus de dimanche dernier. Il montre que les manifestants anticléricaux se mirent en marche, désireux d'observer l'ordre et d'éviter toute provocation. Ce sont les agents qui les provoquèrent en les frappant les premiers, sans raison ni motif, et avec cette brutalité à laquelle on commence à nous habituer.

— N'oublions pas, du reste, ajoute M. Baudin, qu'un prêtre était là, qui encourageait la police à frapper les manifestants. Il faut que la Chambre soit appelée à dire son sentiment là-dessus. Si l'on nous empêche, nous, socialistes, de manifester, de sortir dans la rue, nous nous verrons obligés de faire comme sous l'empire, de recourir à la force. (Mouvement et bruit.)

Le président rappelle l'orateur à l'ordre.

— Cela ne m'empêchera pas, réplique M. Baudin, de réclamer pour mes amis le droit de circuler dans la rue. Nous sommes tous de bons républicains, de plus, socialistes, parce que nous voulons la justice, et révolutionnaires par

surecroît, si l'on ne veut pas donner pacifiquement satisfaction à nos revendications légitimes. (Mouvements divers. Applaudissements sur quelques bancs.)

Voici alors M. Constans, ministre de l'intérieur.

— Je couvre absolument le préfet de police et ses agents, dit-il en débutant.

— Et les curés aussi ! dit une voix à l'extrême gauche.

M. Constans refait à son tour le récit des faits, de façon à établir que la police n'intervint pour réprimer la manifestation que devant la menace d'une collision et de désordre.

— Le commissaire s'adressa tout d'abord aux manifestants avec la plus grande courtoisie, et la police ne commença à sévir qu'après des attaques réitérées qui blessèrent tout d'abord plusieurs de ses agents. Je recommande toujours aux agents d'être paternels le plus possible (Rires), mais je ne puis leur ordonner pourtant de se laisser assommer, quand je leur confie le maintien de l'ordre, je m'efforcerais toujours de l'assurer.

— C'est cela ! s'écrie M. Déroulède, empêchez l'émeute pour mieux préparer la Révolution. (Bruit.)

M. Constans continue, rappelant une réunion publique tenue hier soir par ces mêmes socialistes et anarchistes qui manifestaient dimanche dernier à Montmartre.

— Ces Messieurs, ajoute-t-il, étaient entre eux, rien qu'entre eux, ils ne pourront donc pas dire que la police était là pour les provoquer. Eh bien ! il n'en est pas moins vrai qu'ils en sont venus aux mains et avec beaucoup de violence, au bout de quelques minutes de conversation. (On rit.)

Vous voyez donc que, dans toutes ces affaires, la police n'est pas la seule coupable, comme certains le prétendent. La police a le devoir de s'opposer à toutes les manifestations d'où peuvent naître des désordres. C'est ce qui l'amène à sévir parfois. Mais, que voulez-vous ? Il en sera sans doute toujours ainsi. (Mouvements divers.)

M. Baudin réplique, répétant que ces troubles ont été causés par la police, seule coupable en la circonstance. Il dépose un ordre du jour invitant le gouvernement à agir pour mettre fin aux brutalités dont la police est coutumière.

Mais on réclame l'ordre du jour pur et simple, qu'accepte M. Constans et qui est voté par 438 voix contre 75.

VOYAGE DU MINISTRE DE LA GUERRE

Le Monde déclare que, dans les cercles politi-

soite. Croyez-vous qu'elle n'a pas remarqué l'effet qu'elle produisait sur M. Frédéric ? Cette remarque une fois faite et bien qu'il ne se soit pas déclaré, supposez-vous que dans son honnêteté elle ait pu se dire autre chose que ceci : Il m'aime, donc il veut de moi pour sa femme.

— Mais, hasarda Mme Herz, c'est à peine si ces deux jeunes gens se sont entrevus; depuis l'arrivée de M. Frédéric, Rosa ne me quitte que bien rarement...

— Cette année, c'est possible, répliqua la Prussienne, mais l'an dernier ils ont pu se connaître et s'apprécier. Ce grand amour-là a éclaté subitement chez le soupissant : qu'y a-t-il d'étonnant à ce que la raison, à défaut du sentiment, ait conseillé à votre nièce de ne pas le repousser. Vous dites qu'ils se sont très peu vus cette année, c'est vrai, mais il ne faut pas si longtemps quand on aime ou qu'on veut bien se laisser aimer pour échanger une parole, un regard, une poignée de main expressive ? D'ailleurs, il n'y a pas à discuter là-dessus ; j'ai vu ce que j'ai vu et je sais ce que je sais.

— Que penses-tu de tout cela Michel ? demanda Mme Herz.

Le pauvre garçon ne pensait rien du tout ; il était comme anéanti, abruti par les révélations de Catherine. Pour un peu, il aurait accusé Rosa de trahison à son égard lui qui l'avait si lestement délaissée après lui avoir tant permis d'espérer dans un moment d'abandon. Il regarda sa mère et, incapable de prononcer une parole :

— Heu !... heu !... fit-il sourdement d'une voix étranglée par l'émotion.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT. 19

SANS PEU NI LIÉU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

PREMIÈRE PARTIE

EN ALSACE

XI

MANŒUVRE A LA PRUSSIENNE

— Madame, pendant que vous étiez malade et que M. Michel était absorbé par ses occupations de directeur de la maison, j'ai remarqué les assiduités de M. Treiber auprès de Mlle Rosa... j'ai pensé aussitôt que, puisque vous voulez bien me considérer comme étant de la famille, je devais agir ainsi que l'aurait fait une parente avisée et jalouse de votre bonne renommée. Vous me désapprouverez si vous voulez, mais je n'ai écouté que ma conscience et mon dévouement. Je me suis franchement expliquée avec M. Treiber, je lui ai dit que Mlle Rosa est une honnête fille et qu'il la compromettait par son attitude envers elle.

— C'est à ce point-là ? fit Michel surpris.

— Oui, Monsieur. Ce jeune homme a des soupçons beaucoup trop éloquentes et des prévenances familières qui ne sont pas tout à fait inoffensives. Mlle Rosa est la candeur même, elle n'y

ques, on prétend que le voyage du ministre de la guerre à Aix-les-Bains, où se trouve déjà M. de Morenheim, ambassadeur de Russie, se rattache à des négociations politiques importantes.

MGR FREPPEL

Le XIX^e Siècle assure que l'Etat de Mgr Freppel est réellement grave; S. G. a eu une attaque à la suite d'un excès de travail. On craindrait une rechute.

LE TAUX DE L'INTÉRÊT LÉGAL

M. Etcherry, député conservateur, a déposé une fort intéressante proposition tendant à réduire de 3 à 4 0/0 le taux de l'intérêt légal, devenu trop cher par suite de l'abaissement du prix de l'argent. La commission nommée pour examiner cette proposition y est favorable.

UN FRANÇAIS FUSILLÉ

Une agence officieuse publie la note suivante: « A la nouvelle de la mort de M. Rigaud et des incidents qui se sont produits à Haïti, le Gouvernement a demandé à notre agent diplomatique de lui adresser un rapport circonstancié, et il lui a prescrit, sans s'ingérer dans les affaires de l'île, de prendre, de concert avec l'amiral Cuverville, toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de nos nationaux. »

UN NOUVEAU SCANDALE

Le bruit court qu'un nouveau scandale est sur le point d'éclater. Nous l'enregistrons en formulant les plus expresses réserves.

Des poursuites, seraient, dit-on, exercées contre M. de Lesseps, ancien président du conseil d'administration de la Société du Canal de Panama.

Comme il est grand croix de la Légion d'honneur, un conseiller à la Cour serait chargé de l'instruction de l'affaire.

L'AFFAIRE DE LA « MÉLINITE »

Les quatre avocats dans l'affaire Turpin-Tripodé se sont réunis au Palais de Justice, dans le cabinet du substitut du procureur de la République où, sous la surveillance de deux plantons, ils prennent connaissance du dossier.

Le commandant du palais Lunel vient de confirmer qu'un huit-clos rigoureux serait observé.

Le nombre des témoins cités est assez grand. Il y aura d'abord l'éditeur Savine, les généraux Ladvocat, les colonels Deloye, Massaing.

Immédiatement après le procès, le livre paraîtra en Belgique.

MASSACRE D'UNE MISSION FRANÇAISE

Liverpool, 10 juin.

Des avis particuliers reçus aujourd'hui de Loango, sud-ouest d'Afrique, confirment qu'un terrible désastre a frappé l'expédition française qui est partie pour l'intérieur en juillet dernier, sous la direction de M. Crampel.

Le but de l'expédition ne fut pas divulgué au moment du départ. On savait qu'elle devait s'avancer dans la direction de Khartoum. Rien n'a transpiré sur cette expédition jusqu'à ce que, il y a quelques jours, le bruit est parvenu à Mayumba que tous les membres de l'expédition avaient été massacrés par les indigènes du pays de Matonga.

Les blancs qui se trouvaient parmi l'expédition ont été mangés par les cannibales.

Une seconde expédition est partie de Loango

— Ce n'est pas une réponse, répondit la malade en souriant. Il faut voir les choses de sang-froid. En somme, il se présente pour Rosa un parti inespéré, et notre devoir nous ordonne de lui conseiller d'accepter.

Michel eut un coup d'œil égaré.

— Alors, tu penses que... nous devons? balbutia-t-il avec effort.

— Certainement, nous le devons, dit Mme Herz avec autorité.

Il laissa tomber sa tête sur sa poitrine et n'osa pas résister ouvertement à sa mère. Il n'eut pas la force de la contredire; tout au plus trouva-t-il le courage qu'il ne fallait pas se presser de prendre un parti, qu'on ferait bien d'attendre, d'observer...

Mme Herz le laissa parler avec une certaine surprise.

— Attendre quoi?... observer quoi?... fit-elle avec impatience. Il n'y a qu'une chose à faire: avant d'autoriser M. Treiber à formuler sa demande officielle, j'aurais avec Rosa une conversation décisive; par elle, je saurais si Catherine ne s'est pas trompée, au moins en ce qui la concerne... Si elle accepte sans opposition l'idée de ce mariage, tout sera pour le mieux, sinon j'userai de mon influence pour l'y décider.

— Oh ma mère! supplia Michel, ne pesez pas sur sa volonté; si elle consent à épouser M. Treiber sans avoir d'affection pour lui, uniquement pour vous obéir, songez que vous pouvez causer le malheur de toute sa vie!

Il s'était exprimé avec une telle chaleur que Mme Herz se sentit émue; elle eût une pensée subite:

en avril pour s'assurer du sort des explorateurs.

(Cette dépêche commet évidemment une erreur en laissant entendre que l'expédition de Crampel allait dans la direction de Khartoum. Le but qu'elle se proposait était d'atteindre le lac Tchad.)

Le Siècle dit que la réponse de M. de Brazza au télégramme de M. Etienne dément péremptoirement le bruit du massacre de l'expédition Crampel.

AU SÉNÉGAL

Le XIX^e Siècle dit que Lamothe, gouverneur et Clément Thomas ex-gouverneur au Sénégal, sont cités en correctionnelle par la veuve d'un indigène exécuté sommairement à Podor, par suite d'une mesure de l'administrateur Jeandat.

Clément Thomas est actuellement gouverneur de l'Inde.

Ils sont accusés d'actes arbitraires relatifs à cette affaire.

EN ORIENT

Tous les navires disponibles de l'escadre de l'Extrême-Orient ont reçu l'ordre de se rendre à Wu-Hu pour défendre nos nationaux.

LE VÉSUVE

Le caractère principal du Vésuve jette de la fumée mêlée à de la cendre. La coudée de la lave avance lentement. On s'attend à une éruption grave.

Au pilori

On lit dans l'Autorité:

On sait quelle émotion s'est soudainement produite à la nouvelle que des artistes français, cédant imprudemment aux sollicitations de l'Allemagne, avaient consenti à concourir à l'Exposition de Berlin.

Il fallut un véritable mouvement de réprobation publique pour faire sentir aux artistes momentanément égarés combien était antipatriotique leur première inspiration.

Ils cédèrent enfin à la pression de l'opinion, et ils eurent raison.

Cependant, de même qu'il y a des brebis galeuses dans les meilleurs troupeaux, quelques artistes n'ont pas craint de se mettre en état de rébellion contre le sentiment de leurs compatriotes.

Ils sont allés quand même à Berlin.

Leurs noms ne doivent pas être oubliés.

Les voici, tels que les mentionne le livret de l'Exposition de Berlin.

INTERNATIONALER SAAL

VERKE FRANZOESISCHER KUNSTLER

ELGEAELE

Ch.-Ed.-Armand Dumaresq, Paris

3601 Eine Schwadron Cuirassiere.

Wil.-Adolphe Bouguereau, Paris

3603 Die heiligen Frauen Grabe.

3603 Madona mit Engeln.

Joseph Davrigny, Paris

3604 Der Zettelkleber.

Eugène Girardet, Paris

3605 Damenparthie unter dem Zelt.

3606 Palanquin bei Boghari (Algier).

G. Jacquet, Paris

3609 Le pas de Flore.

Gaston La Touche, Saint-Cloud

3611 In der Apollo-Galerie de Louvre.

— Est-ce que tu l'aimerais?

Michel, hors de lui, fut sur le point de répondre:

— Oui.

Mais avant de laisser échapper ce mot de ses lèvres, il eut une seconde, une seule, d'hésitation.

Ce fut assez pour que Mme Herz répût en scandant ses paroles:

— Est-ce que tu l'aimerais?

— Elle lui dit cela d'un ton de reproche qui signifiait:

— Est-ce que tu l'aimerais, cette orpheline sans fortune? Est-ce que, pareil à cet égaré qui la demande pour sa femme, tu serais capable de l'épouser pour ses beaux yeux! Est-ce que toi, si docile jusqu'ici, tu te serais choisi une compagne sans prendre mon avis? En un mot, l'aimerais-tu sans ma permission?

Michel la connaissait trop pour ne pas deviner ce qu'elle ne lui disait pas. Repris de passion pour Rosa, il aurait, dans tout autre moment, trouvé dans son amour la force de résister pour la première fois à sa mère et de lui dire franchement, bravement:

— Oui, je l'aime et elle n'aura pas d'autre mari que moi.

Mais il savait qu'en parlant ainsi, il trompait les plus chères espérances de Mme Herz qui rêvait pour lui une riche héritière; il sentait qu'il lui causerait un grand, un profond chagrin!... et, quelques instants auparavant, le médecin lui avait dit:

— Votre mère va mourir; que, par vous, ses derniers jours soient exempts de toute tristesse!

Félix de Vuillefroy, Paris

3615 Rûhe auf der Weide.

3616 Viehmarkt.

Victor Dupré

3617 Ander Tranke.

AQUARELLE

Guigné, Enghien-les-Bains

3620 Argenteuil à la Seine.

Madeleine Lemaire, Paris

3631 Am Ufer.

3632 Blumenwindtern.

3633 Frühling.

3634 Frauenkopf.

3635 Blumen.

Ces artistes ont eu le courage d'aller, envers et contre tous les bons Français, mendier des suffrages allemands.

On se demande à quel bas mobile ils ont pu céder.

En allant à Berlin, ils se sont fait un devoir de visiter les monuments de cette capitale, et ils n'ont point manqué d'aller voir les drapeaux français racueillis par la Prusse en 1870, et que la grossièreté allemande montre aux étrangers avec une insolente fatuité.

Ces noms doivent être cloués au pilori comme ceux de mauvais Français et d'artistes indignes de représenter l'art français.

Que ces artistes restent donc en Allemagne. Nous les renions. Ils sont dignes d'être Prussiens.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Inauguration de la ligne de Cahors à Brive

FÊTES DE CAHORS

Les emplacements des huit arcs de triomphe sont aujourd'hui définitivement arrêtés. Celui de la Compagnie du chemin de fer, à l'entrée de la cour de la gare; celui des industries des bâtiments, à l'entrée de l'Avenue de la Gare; celui de la ville de Cahors, à l'entrée de la rue du Lycée; celui de la Fédération des ouvriers, sur le Boulevard, à côté du Théâtre; celui des jardiniers, à l'entrée de la rue Fénelon; celui des industries de l'alimentation, à l'entrée de la place du Marché; celui du commerce, à l'entrée de la rue de la Liberté; enfin, celui de l'armée, sur le Boulevard, à l'entrée de la place Thiers. Tous à l'œuvre, pour faire plus beau les uns que les autres!

Fédération des Travailleurs de Cahors

Nous recevons la communication suivante:

Séance du Comité du 11 juin

La séance est ouverte à 8 h. 3/4.

M. Brunet préside.

L'appel nominal constate l'absence de 5 délégués, dont 2 excusés.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Lacombe est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire-adjoint.

M. Dupas rend compte de la mission dont il était chargé avec MM. Lacombe et Rigal, qui consistait à demander à M. le Maire quel emplacement sera mis à la disposition de la Fédération pour dresser l'arc-de-triomphe. Les délégués furent mis en rapport avec la commission des

Il fit un violent effort et, après avoir intérieurement demandé pardon à Rosa de renouer à elle pour toujours, il s'agenouilla près du lit de la malade et baisant la main amaigrie qu'elle laissait pendre sur la couverture blanche:

— Ma mère, fit-il en essayant de réprimer le tremblement de sa voix, vous savez bien que je vous aime trop et que j'ai trop de confiance en votre sagesse pour ne pas attendre le jour où vous me montrerez celle que vous aurez choisie pour bru en me disant: Voici ta femme!... c'est elle que tu dois aimer.

Elle l'écouta, doucement bercée par sa déclaration d'obéissance humble et tendre. Comme il achevait de parler, elle leva vers le ciel des yeux trempés de larmes de bonheur, et dans le mouvement qu'elle fit son regard rencontra celui de Catherine, demeurée droite derrière Michel agenouillé! Il surprit ce choc de deux regards, caressant et maternel de la part de Mme Herz, hypocrite et soumis avec une nuance de triomphe dans les petits yeux de la Prussienne! alors, ayant une vague crainte que sa mère ne lui demandât en cet instant solennel un sacrifice auquel il lui répugnait par trop de s'engager, pris d'une peur soudaine qu'elle ne dit tout à coup:

— Voici celle que je t'ai choisie, épouse-la!

Il se releva vivement:

— C'est assez d'émotions pour aujourd'hui, ma mère, supplia-t-il. Catherine, laisse-moi s'en aller, je veillerai sur son sommeil.

— Retirez-vous, ma bonne Catherine, ajouta Mme Herz avec bonté, et merci pour la nouvelle preuve d'intelligence et de dévouement que vous

fêtes, qui les reçut très bien; mais aucune solution ne fut donnée et une nouvelle entrevue doit avoir lieu ce soir.

Des listes de souscription sont distribuées.

Une discussion s'engage sur les détails de la manifestation de dimanche, et, sur la proposition de M. Bédier, MM. Brunet et Lacroix sont chargés d'aller demander à M. le Préfet à quelle heure il voudra recevoir la délégation.

La séance est levée.

Séance samedi, à 8 h. 1/2.

Mariage

Un brillant mariage a eu lieu mercredi matin, à la Cathédrale. M. Martin Georges, de Baissor, épousait M^{lle} Charlotte Izarn, fille de l'ancien vice-président du tribunal civil de Cahors. M. l'abbé Ayroles, curé de St-Urcisse, a donné la bénédiction nuptiale. L'affluence était nombreuse et sympathique.

LES INSTITUTEURS

Par décret, la liste de présentation que doit arrêter le conseil départemental par application de l'article 50 de la loi du 19 juillet 1889, en vue des promotions annuelles, comprendra un nombre d'instituteurs double du chiffre des vacances auxquelles il y a lieu de pourvoir.

Les fonctionnaires désignés aux articles 14, 16, 17, 18, 20, 21 et 22 de la loi et tous autres employés dans les écoles nationales professionnelles ne peuvent recevoir un avancement qu'après deux ans d'exercice dans la classe à laquelle ils appartiennent.

Les promotions concernant le personnel à la nomination du ministre sont faites après la rentrée des classes et partent 1^{er} janvier suivant:

Les instituteurs détachés par arrêté ministériel dans le service d'enseignement autre que celui où ils exercent leurs fonctions, continuent à figurer dans leur cadre d'origine et y conservent leurs droits à l'avancement.

ARRÊT

La chambre civile de la Cour de cassation, présidée par M. Merville, vient de rendre un intéressant arrêt en matière de liquidation judiciaire.

Aux termes de cette décision, « le ressort clairement de l'article 21 de la loi du 4 mars 1889 que le débiteur, admis au bénéfice de la liquidation judiciaire, ne peut être nommé à aucune fonction élective, mais qu'il conserve ses droits d'électeur ».

Le 7^e de ligne

Le régiment est parti de Lalbenque, mercredi matin, à 5 h. 20, salué par les vivats de la foule. La musique joue.

Beaucoup de personnes accompagnent le régiment jusqu'aux limites de la commune de Lalbenque.

Sur tout le parcours, nos troupiers rencontrent une foule sympathique, notamment à Belmont, petite commune du canton de Lalbenque.

Enfin le 7^e quitte le département du Lot. Après avoir dépassé Mouillac, la colonne fait sa grande halte, et prépare le café; on déjeûne sur l'herbe.

Après une heure de repos, on repart pour Caylus, où le régiment arrive à midi. L'accueil est des plus sympathiques.

Le 7^e défile devant le général Combarieu.

La troupe est remplie d'entrain. Bien peu de malades.

Jeudi, ont commencé les exercices de tir de combat.

nous avez donnée.

L'Allemande sortit de la chambre sans bruit et, dans la pièce voisine elle eut la joie d'entendre la malade qui disait à son fils:

— Demain, Michel, je causerai de tout cela avec Rosa.

Elle demeura où elle était, retenant son souffle pour mieux jouir de la réponse du jeune homme, mais, à sa grande déception, il ne prononça que ces mots:

— Dors, ma chérie, il en est temps!

Catherine ne redescendit pas tout de suite, espérant surprendre une parole qui la comblerait de joie; mais le silence se fit dans la chambre de Mme Herz, et, au bout de quelques minutes, il n'en sortit plus que le bruit de la respiration régulière de la malade endormie et celui des sanglots étouffés de Michel, accablé de chagrin et de regrets!...

A. SIRVEN ET A. SIÉGEL. (A Suivre).

Aux dames souffrantes!

Penharsville, (Finistère), le 6 mars 1890. — Depuis plus de 8 ans ma femme était très malade, tous les matins elle avait des pituites et des étourdissements; depuis qu'elle prend des Pilsules Suisses elle se porte très bien.

Sig. lég. HUITELSEGEL.

A. M. Hertzog, ph^o, 28, rue de Grammont, Paris

AUDOUARD Chirurgien-dentiste à Brive, a l'honneur d'informer sa clientèle de Lot qu'il sera à Cahors, Hôtel du Palais National, régulièrement le 4^e mercredi de chaque mois.

L'ORPHEON

L'orphéon de notre ville s'est réuni, jeudi soir, dans une salle de la mairie, sous la présidence de M. Dissès, vice-président. Le règlement définitif a été approuvé à l'unanimité. M. Pezet a été nommé chef orphéoniste et M. Laucou porte-étendard. L'organisation est donc complète et définitive. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

FERME-ÉCOLE DU MONTAT

Par arrêté de M. le Préfet du Lot, le Jury d'admission, institué par l'article 10 du règlement, se réunira le lundi 21 septembre prochain, à huit heures du matin, à la Ferme-école du Montat, dirigée par M. Dufour, à l'effet de déterminer l'admission de seize nouveaux élèves apprentis qui doivent être reçus, en 1891, dans cet établissement.

BATAILLE DES FLEURS

La commission des fêtes du commerce toulousain a décidé de donner une bataille de fleurs, le 4 juillet prochain.

AVIS

La Société agricole et industrielle du Lot a l'honneur d'informer les viticulteurs de la région, que le sieur Salgues aîné, propriétaire à Bétaille, pratiquera, devant le public, la greffe herbacée de son invention sur les vignes américaines des pépinières du département.

La réunion est fixée à lundi prochain, 15 juin courant, à une heure du soir, sur la plaine St-Namphaise à Cahors.

Nous lisons dans la Revue religieuse de Cahors et de Rocamadour :

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE

M. l'abbé J.-F. Dournes est transféré de Miilhac à St-Médard-de-Présque.

PROCESSIONS

Toutes les paroisses de Cahors se préparaient, dimanche, à faire leur procession avec la pompe accoutumée lorsque, dans la matinée, deux orages successifs vinrent inonder les rues de pluie mêlée de grêle et décourager les meilleures volontés.

Dans l'après-midi, le soleil brilla et l'on fit à la hâte quelques préparatifs.

La fanfare des Petits-Carmes suivit la procession de Saint-Barthélémy; la fanfare des Frères celle de Saint-Urcisse.

Sur le parcours de ces deux processions, la foule des spectateurs était nombreuse. Elle était moins à Notre-Dame et au Sacré-Cœur, mais la piété et le recueillement des nombreux fidèles qui faisaient cortège au T. S. Sacrement n'en étaient que plus grands et plus édifiants.

Dans cette dernière paroisse, quelques heures après la procession, a eu lieu, conformément au programme que nous avons publié, la clôture du Triduum solennel en l'honneur du Sacré-Cœur. Un très grand nombre de fidèles ont baisé la relique de la B. Marguerite-Marie.

SAINT-ENFANCE

Jeudi matin, parents et enfants, se demandaient avec anxiété si la pluie, qui cessait à peine de tomber, ne rendrait pas impossible cette procession de la Sainte-Enfance, si attendue et si désirée de tous. Tout à coup, vers sept heures, le soleil se montre — c'est le sourire de l'enfant Jésus — et le défilé peut s'effectuer entre deux haies compactes de spectateurs.

Voici les mignons bébés de l'asile et des écoles enfantines; puis les jeunes filles des pensionnats, si gracieuses et si modestes sous leur voile blanc et leur couronne de fleurs; ensuite les nombreux élèves des Frères et des Petits-Carmes, avec leur fanfare, dont ils sont si fiers à juste titre.

Que de drapeaux, que de bannières précédant le trône de l'enfant Jésus, porté sur les épaules d'enfants de chœur et escorté d'une petite cour d'anges terrestres!

Disons tout de suite que la vaste Cathédrale était remplie comme aux grands jours. Le nombre des enfants s'élevait de onze à douze cents.

Pendant la messe, célébrée par M. le chanoine Albessard, chaque pension a chanté successivement de magnifiques motets. Ste-Marie a fait entendre l'Ave Maria de Mozart, Notre-Dame du Calvaire le Gloria in excelsis de Luigi Bordèse, les Dames-Blanches l'O salutaris du même auteur, les Filles de Jésus une invocation à l'Esprit-Saint.

M. Vigouroux accompagnait, comme il sait le faire, avec le grand orgue, ces voix célestes et nous écoutions ravés.

Le jeune prédicateur paraît en chaire. De sa voix vibrante et sympathique, il commente ces paroles de la fille de Pharaon : Accipe puerum istum et nutri mihi : « Recueille cet enfant et nourris-le pour moi. » L'œuvre de la Sainte-Enfance, son but et ses bienfaits, tel est le sujet développé en excellents termes par M. l'abbé Roussilhes.

Pendant le chant du cantique « Tendres frères, priez pour nous ! » un enfant de chaque groupe fait la quête pour les petits chinois. Puis une quarantaine de noms sont tirés de l'urne et proclamés, à la grande joie des futurs parrains et des futures marraines.

Oh ! la belle fête !... Qui n'a proféré ce cri ? On voyait, en vérité, rayonner la joie sur tous les visages.

ROUTE NATIONALE N° 20

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler, dit le correspondant de la Dépêche, à l'attention de l'autorité préfectorale et du service des ponts et chaussées les dommages causés trop fréquemment par la pluie, à Saint-Georges, aux propriétaires des terrains en plaine, longeant, à l'est, la montagne de Fourques, à l'ouest, la route n° 20, et au nord, la propriété de M^{me} veuve Alazard.

Nous disions que, par suite de l'exhaussement de la route n° 20, en contre-haut de plus d'un mètre, au-dessus des terrains environnants, les eaux qui, après les pluies, coulent des vallons de Mégenet et de Lacapelette, arrêtées par la route et ne trouvant aucune issue vers le ruisseau de Saint-Georges, séjournaient sur place jusqu'au moment où le sol les avait absorbées; opération assez longue et qui permettait à ces eaux d'anéantir toutes les récoltes sur pied.

Nous ajoutions que, pour empêcher le retour de ces inondations périodiques, il suffirait d'établir un aqueduc sur la route elle-même, vers le point où elle se rapproche le plus du ruisseau. De cette façon, les eaux, suivant la pente naturelle, iraient directement au ruisseau et ne causeraient plus de dommages.

Notre appel n'a pas été entendu. Nous le regrettons, car de nouvelles inondations viennent de se produire et, par suite, toutes les récoltes des malheureux propriétaires sont encore perdues cette année.

Nous sommes donc priés, au nom de tous les intéressés, de faire un nouvel appel à l'administration; nous serions heureux que cet appel fût enfin entendu.

FIGEAC

Accident. — Mercredi matin, vers huit heures, la famille Terrieu, de Cardaillac, descendait en voiture l'avenue de la gare. Le métayer de M. Terrieu conduisait le cheval par la bride. Arrivé à la grille de M. Autesserre, banquier, l'animal s'est cabré et s'est abattu sur le trottoir. Les brancards de la voiture ont été brisés. Pas d'accident de personne.

LARROQUE-TOIRAC

Ligne de Cahors à Capdenac. — Mercredi, le train 975, qui part de Cahors à 5 heures 16 du soir et arrive à Capdenac à 7 heures 33, a éprouvé un retard de 50 minutes. A la suite des pluies et du débordement de la rivière du Lot, la voie s'est affaissée sur un parcours de 50 mètres et les rails sont demeurés en l'air.

Les eaux ont miné le talus et fait disparaître la terre. Il a fallu transborder les voyageurs.

GOURDON

Accidents. — Le sieur François L..., peintre, est tombé si malheureusement du haut d'un tréteau sur lequel il travaillait, que dans sa chute il s'est luxé le bras droit et s'est fait de fortes contusions à la tête. Transporté à la pharmacie Cabanès, il a reçu les premiers soins.

— Mercredi soir, le sieur Garrigues, vouturier, domicilié à Gramat, conduisait un voyageur à Gourdon. Arrivé dans l'avenue Gambetta, il a trouvé la voie embarassée par les tuyaux devant servir à amener l'eau à la gare.

Malgré qu'il eût des lanternes allumées à la voiture, Garrigues n'a pu dresser ses chevaux, qui ont butté contre les tuyaux et se sont abattus.

MONTBRUN

Noyés. — Mercredi, l'écluseur et sa fille ont voulu traverser le Lot en bateau. Les eaux très grossières par les orages ont fait chavirer l'embarcation. Les deux malheureux se sont noyés.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 6 au 13 juin 1891

Naissances

Lartigaud Marcelle-Marguerite, rue St-James, 7.

Mariages

Martin Léopold, avocat, et Izarn Charlotte.

Loubrié Géraud, boulanger, et Para Marguerite.

Décès

Bonnet Julien, 10 jours, rue St-James, 5.

Dumas Marie, 51 ans, rue des Soubirous, 22.

Lagnie Julien, 32 ans, au moulin St-James.

Marcillac Marie, 83 ans, v^e David, aux Ramonets.

Aymard Marie, 48 ans, ép. Jardel r. des Pénitents.

THÉÂTRE DE CAHORS

Au lieu des Misérables, la TROUPE ACHARD donnera, prochainement, sur notre scène, une représentation de

Le Juif-Errant

Chef-d'œuvre d'Eugène Sue et A d'Ennery Avec le concours de MM. DUMAINE, TAILLADE et LACRESSONNIÈRE

FAITS DIVERS

LE CRIME DE COURBEVOIE

Jeudi a commencé à la cour d'assises de la Seine les débats relatifs à l'assassinat de la veuve Dessaigne, commis le 12 janvier dernier par une bande de jeunes gens dont le plus âgé n'a pas vingt ans.

Ce sont : Gustave-Georges Doré, dit Titi, né à Belfort, le 2 mai 1872, garçon boucher; Alphonse-Eugène Berland, dit la Redingue, né à Asnières le 1^{er} août 1871, matelassier; Louis-Joseph Deville, dit la Boule, né à Paris le 1^{er} juin 1873, journalier; François-Joseph Chotin, dit Cricri, né à Asnières le 30 mai 1874, ouvrier boulanger.

Mais à côté d'eux se trouvera la femme Berland, mère d'Eugène Berland, instigatrice du crime, qui a tracé le plan, sans assister à l'exécution de ce forfait.

Elle remisait, pour ainsi dire, tous ces petits malfaiteurs qui exploitaient les environs d'Asnières.

La femme Berland faisait elle-même le choix de tout ce que les voleurs apportaient en fait de butin. Presque tout son mobilier était le produit du vol.

Bientôt on ne se contenta plus des petites opérations, on médita de plus larges projets. Dans un conciliabule tenu par ces jeunes malfaiteurs, sous la présidence de la femme Berland, l'assassinat de plusieurs victimes, dont une avait été désignée par la femme Berland, fut minutieusement discuté.

Le choix s'arrêta sur Mme Dessaigne, une sexagénaire, vivant dans une petite maison à Courbevoie qu'elle habitait seule. Circonstance singulière et fatale, sa mère et sa sœur étaient mortes assassinées.

Les derniers préparatifs terminés le lundi 12 janvier, on se mit en marche; on partit de façon à arriver à l'heure propice, c'est-à-dire vers six heures, sans avoir fixé un rendez-vous à « la mère Berland », et avoir décidé qu'immédiatement après l'affaire, on se rendrait au théâtre pour s'y créer un alibi.

En route, on acheta papier à lettres et enveloppe, l'adresse de la victime est écrite dessus, et Berland se charge du pli que plus tard on trouvera à proximité du cadavre.

Mme Dessaigne, toute seule, assise sur son canapé, lisait, à voix haute, et le livre a été laissé ouvert par elle à la page même où était décrite une scène de meurtre!

Berland, aidé par Doré, avait franchi les clôtures, enfoncé d'un coup d'épaule une porte et il parut subitement tenant un pli à la main. Mme Dessaigne se lève pour le prendre, alors Berland se jette sur elle et d'un coup de tête dans la poitrine la fait rouler à terre.

A ce moment, va s'accomplir une série d'actes horribles.

La victime crie : « A moi ! » Berland ne perd pas de temps et cherche à saisir la langue de la malheureuse; il lui introduit les doigts dans la bouche. « Si elle avait eu les dents, a-t-il dit depuis, il ne me serait pas resté même le pouce ».

Doré intervient, et avec un instrument pointu, dit alésier, il frappe à la tempe trois ou quatre fois Mme Dessaigne. Celle-ci cesse de crier, mais elle continue d'agiter ses membres et exhale de faibles gémissements.

Quand Deville, qu'on appelle, arrive, Berland est debout sur la pauvre femme, qu'il piétine cruellement.

Le laissant achever sa besogne de bourreau, Doré et Deville entreprennent à ce moment de chercher l'argent.

D'argent, d'or, il n'y en avait pas ! Ils eurent beau fracturer les meubles, vider les tiroirs, crever les matelas, il fallut bien accepter la déconvenue. Les deux complices redescendirent en emportant quelques bijoux d'un mince prix, des mouchoirs, des foulards, des couverts en ruolz... et un jeu de cartes.

Ils étaient tout déçus, et Berland n'avait pas non plus été plus heureux. Tout ce qu'il avait pu faire avait été de mettre la main sur le portefeuille de la victime, renfermant 23 fr. 15, tout ce que possédait Mme Dessaigne d'argent comptant.

Les recherches durèrent longtemps, elles étaient troublées par le râle d'agonie de l'infortunée vieille femme. De temps à autre, Berland revenait vers elle pour la « faire taire », et il la frappait sur la tête à coups de talon. Ce moyen ne réussissant pas, le gredin s'empara d'un énorme coquillage pointu et le transforma en instrument de torture. « A la fin, dit-il, quand j'ai vu que je ne pouvais pas la calmer, je l'ai laissée tranquille ».

Chotin, par la température de loup qui régnait, battait la semelle au dehors. La femme Berland avait eu la précaution de retenir les pardessus des jeunes gens.

Vainement il appelait ses complices. Ceux-ci venaient de décider de « boulotter quelque chose ».

Doré et Berland se mettent donc à boire et à manger. Rassasiés, ils jugent bon de s'assurer avant de sortir que leur victime ne pourra pas les dénoncer. Deville épouvanté on approche une lumière et une masse sanglante apparaît : c'est la tête de la pitoyable octogénaire. Après un supplice qui avait duré une heure et quart, la vie n'avait pas encore tout à fait abandonné la victime. On hésite à dire ce qui suit : avant de s'éloigner de ce corps pantelant, Doré a allongé sa main pour se livrer à un attouchement abominable.

Après le crime on se partage le butin. « La Berland » est au lieu du rendez-vous qui lui avait été assigné; on lui remet sa part du butin : en voyant les couverts, elle s'écrie :

« Ça, c'est bien travaillé mes enfants. » Puis elle s'enquiert de l'état de la victime. Son fils lui répond : « Pour moi, elle n'en reviendra pas ! »

Les accusés allèrent ensuite au spectacle où ils furent si bruyants qu'un agent de police fut obligé de se placer au milieu d'eux pour leur imposer silence et les obliger à avoir une meilleure attitude. Les assassins rentrèrent chez eux ensuite en chantant des chansons.

LES POMMIERS

M. Léveillé, membre de la Société entomologique de France, a parlé dernièrement d'un procédé de préservation de l'entomome, qui a donné d'excellents résultats à un agriculteur de Seine-et-Oise.

Ce procédé consiste à faire des fumigations de soufre dans les pommiers en mai, avant l'épanouissement des fleurs, au moment où l'entomome commet ses dégâts, perce les boutons à fleurs pour y déposer son œuf.

Dans un vieux seau, hors d'usage, on allume du soufre en canon et on promène ce seau entre toutes les branches de l'arbre. Il faut un 1 kil. de soufre pour un gros pommier et un quart d'heure pour cette fumigation. Tous les arbres traités l'an dernier par ce moyen ont été chargés de fruits, tandis que ceux non traités et laissés comme témoins, n'avaient pas une seule pomme.

RAISINS A BOISSONS

Les Corinthe, marque l'Ancere, vendus en sacs estampillés et plombés sont de qualité irréprochable, ils sont les plus riches en alcool et donnent un vin très délicat. Se méfier des raisins de qualité inférieure et des contrefaçons.

S'adresser au représentant dans chaque ville, ou à l'entrepôt général, 9, boulevard Corderie, à Marseille.

Un opuscule, « La Vérité sur les Raisins Secs » est adressé à toute demande.

Bourse de Paris

Cours du 12 Juin 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt.	95 60
3 0/0 amortissable.....compt.	96 20
3 0/0 Emprunt 1891.....compt.	93 75
4 1/2 0/0 1883.....compt.	104 90

REVUE HEBDOMADAIRE

En présence de l'amélioration du marché monétaire anglais la hausse est en train de reprendre le dessus. La reprise est un peu brusque il ne faudrait pas aller trop vite pour ne pas s'exposer à la réaction. Le 3 % est à 95.50 le nouveau fait 93.75. Les actions de nos grandes sociétés de crédit se sont réveillées. Le foncier est très demandé à 1277.50. La Banque de Paris s'avance à 805. Le Crédit lyonnais a de bons achats à 788.75. Le Crédit mobilier manifeste de bonnes tendances à 395.

La Société générale est à 480, ce ne peut-être qu'un cours d'attente en égard à la situation de la Société. La Banque d'Escompte après l'assemblée s'est vivement relevée à 465. Nos grands chemins sont fermes. L'épargne continue à rechercher les obligations des chemins de fer économiques.

Les fonds étrangers sont vivement relevés. L'Italien donne lieu à des rachats, cela devait arriver. On a vendu sur le bruit de faux-rapports qui ne se sont pas produites. Les baissiers avaient oublié le coupon.

En Banque l'Alpine est à 98.75 ex-coupon. Le Laurium Grec est à 155 en attendant mieux. La part Paris-Cara est à 116.50. Sur les droits de douane votés par la chambre, la Société réalise sur ses prévisions un bon de 8 fr. par tête de bœuf. On prépare activement le premier envoi de bœufs qui sera à Paris en juillet, on voit que la Société ne perd pas de temps pour réaliser son programme.

L'obligation Porto-Rico est recherchée à 275, avec un coupon de 7,50 au 1^{er} juillet. L'obligation Linarès à Almería est à 248,75.

La part du Crédit provincial est à 15 fr. L'émotion causée par la découverte du gisement aurifère de l'Electra va grandissant. Il faut en effet toute la compétence et toute l'honorabilité des hommes qui ont découvert cette richesse pour que la chose soit croyable.

En tous cas, il faut que le public sache que la société l'Electra est une société française, soumise à la loi française, qu'elle se différencie heureusement de ces nombreuses sociétés minières qui ont trouvé dans la législation étrangère une protection à leurs opérations.

Les 120,000 parts que la Société Electra offre en ce moment au public sont destinées à fournir les fonds de roulement de cette magnifique affaire et nous ferons tous nos efforts pour que ces titres ne sortent pas des portefeuilles français.

Il ne paraît pas douteux que ce titre donne un revenu de 150 fr. Leur prix d'émission qui est de 50 fr. va donc être l'objet d'une majoration considérable à l'apparition du titre sur le marché. De tous les côtés de la France, les souscriptions affluent. Il n'est pas de père de famille qui ne tente un coup de fortune sur ce titre d'un avenir presque invraisemblable.

Chacun du reste peu juger de la réalité des choses et se faire lui-même une opinion. La Société (22 place Vendôme) offre la communication de tout le dossier de l'affaire. C'est le meilleur des procédés de publicité. On peut s'adresser à nous pour souscrire.

DE LAVIGERIE
22, place Vendôme.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 35^e année. — N° 1785. — Sommaire du 13 juin 1891. — Gravures : La bénédiction de la Basilique du Sacré-Coeur : La cérémonie extérieure — La décoration du chœur — La bénédiction du nonce du pape du haut du parvis, d'après photographes instantanées. — Les morts de la semaine : M. Emile Tempier, directeur du *Tour du Monde* — Le colonel Lebel, inventeur du fusil qui porte son nom. — Beaux-Arts : La prairie, par Julien Dupré. — Sur les terrasses, en Albanie, grande gravure de double page, par Caton Woodville. — Quatre gravures de la Haute Ecole, par Louis Bombled. — Le salon sensationnel, dessin humoristique de Godefroy. — Tribunaux : portraits de MM. Turpin et Triponé. — Roman : illustration de Tofani.

Texte : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Mondains et Mondaines, par Etincelle. — Théâtre, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Colonne d'échecs, par Rosenthal. — Idylle, nouvelle, par Charles Robert. — Roman Serge, en supplément, par Abel Hermant. — Explications des gravures, sport, récréations, rébus, etc., etc. — Le numéro 50 centimes.

LA NATURE. Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris — Sommaire du 6 juin : — Cale ou slip en travers au port de Rouen : G. Richou. — Cartes magnétiques du bassin de Paris : Th. Moureaux. — Concours de compteurs d'énergie électrique : E. Hospitalier. — Les incendies de pétrole : Gaston Tissandier. — Une grande chasse en Allemagne aux dix-huitième siècle : P. Mégnin. — Le réseau des colombiers militaires en Europe : L'-colonel de Rochas. — Nécrologie. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 8 juin 1891 : Stanislas Meunier. — Le premier pont en fer : D. Bellet.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES
(Supplément de la Nature)

La semaine. — Informations. — Petites inventions. — Physique amusante. — Bulletin météorologique de la semaine.

SAINT-NICOLAS (supplément). — 12^e année. — Sommaire du n° 28. — 11 juin 1891. — Frère de lait : Marthe Bertin. — Maximes en

action : A Deum. — Futurs Chevaliers : N. Balleyguier. — Le portrait de Maman : Berton-Samson. — La Fillette au Héron bleu : Ed. Dupuis. — Le veau de Nanette : Meryem Ceely. La petite garde-malade : Catherine. — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes. — Illustrations par T. Merrilli, Ed. Zier, Wilson, G. Mantelet, Birch, Gaillard, etc. — Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Le meilleur moyen de faire apprécier le sel purgatif inventé par M. Rogé est d'exposer les jugements dont il a été l'objet.

M. Soubeiran, professeur à l'École de Pharmacie, s'exprime ainsi à l'Académie de médecine de Paris, dans un rapport qu'il avait été chargé de faire sur la *Poudre de Rogé* :

« On voit, d'après les expériences, que ce médicament purge aussi bien que l'eau de Sedlitz ordinaire ; que par son goût agréable, il devient un puissant moyen de vaincre la répugnance d'un grand nombre de malades pour les purgatifs ; qu'il n'occasionne ni soif, ni épreintes, ni colique ; que, par conséquent, on peut dire de lui qu'il agit sûrement et agréablement. »

Poudre de Rogé, 2 fr. le flacon, 19, rue Jacob, et 9, rue du 4 Septembre.

EAU de LÉCHELLE hémostatique ordonnée contre les crachements de sang, les hémorrhagies utérines et intestinales, les pertes, la dysenterie, etc.

LE VIN de G. SEGUIN est le tonique par excellence des voies digestives ; il rétablit les fonctions de l'estomac, réveille l'appétit et dissipe les fièvres.

G. SEGUIN, rue St-Honoré, 378, PARIS.

VERITABLE
EXTRAIT DE VIANDE



PRÉCIEUX POUR MALADES ET MÉNAGES

Depuis 1867, les plus hautes récompenses aux grandes Expositions Internationales

Hors concours depuis 1885

SE MÉFIER DES IMITATIONS

Exiger la signal. du Bon J. V. LIEBIG en creux bleu sur l'étiquette

Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens

ÉTUDE
de M^e Auguste MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10.

VENTE

DE
BIENS DE MINEUR

fixée au dimanche douze juillet mil huit cent quatre-vingt-onze à trois heures du soir, en l'étude et pardevant M^e Puech, notaire à Puy-l'Evêque, commis pour recevoir les enchères.

Sur la poursuite de dame Claire-Marie-Léonie Serres, sans profession, veuve de monsieur Belmon Jean-Pierre-Thomas-Antonin, domicilié à Puy-l'Evêque, agissant en qualité de tutrice naturelle et légale de Léo Belmon, son fils mineur, issu de son mariage avec ledit feu Belmon, ayant M^e Auguste Mazières pour avoué.

Par jugement rendu le douze mai dernier, enregistré, le tribunal civil de Cahors, a homologué une délibération du conseil de famille dudit mineur, et ordonné la vente des biens immeubles ci-après appartenant audit mineur.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente desdits biens immeubles a été dressé et déposé en l'étude de M^e Puech, notaire à Puy-l'Evêque, ou tout le monde peut en prendre connaissance.

Par exploit de M^e Brousse, huissier à Puy-l'Evêque, en date du trois juin courant, enregistré monsieur Rouchevrols Alithe, agent-voyer auxiliaire, domicilié à Puy-l'Evêque, pris en qualité de subrogé tuteur, et oncle par alliance dudit mineur, a été sommé dans le délai légal, d'en prendre connaissance et d'assister si bon lui semble à la vente dont s'agit.

DÉSIGNATION

DES BIENS A VENDRE EN DEUX LOTS
COMPOSÉS COMME SUIT :

Compositions des lots

ET MISES A PRIX FIXÉES PAR LE
JUGEMENT SUS-ÉNONCÉ

PREMIER LOT

Le premier lot comprendra l'entière propriété située à Lalande, commune de Bélaise, acquise du Crédit foncier, cinq mille trois cent cinquante francs.

DEUXIÈME LOT

Le deuxième lot comprendra l'entière propriété de Bellegarde, commune de Bélaise.

Les deux lots ci-dessus composés seront vendus, savoir :

Le premier sur la mise à prix de deux mille cinq cents francs, ci..... **2,500 fr.**

Et le deuxième sur la mise à prix de deux cent cinquante francs, ci..... **250 fr.**

Tous les biens immeubles ci-dessus décrits sont situés sur la commune de Bélaise.

Conformément au jugement précité, et aux clauses du cahier des charges les frais exposés pour arriver à la vente seront considérés comme frais privilégiés de vente et viendront en sus du prix d'adjudication.

M^e Mazières, avoué, et M^e Puech, notaire, donneront tous les renseignements nécessaires.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le treize juin mil huit cent quatre-vingt-onze.

L'avoué poursuivant,
Signé : MAZIÈRES.

Enregistré à Cahors, le avril mil huit cent quatre-vingt-onze F^o C^o
regu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : AGARD, receveur.

SULFATE de CUIVRE

A VENDRE

Garanti 99 o/° à 55 fr. les 100 kilos
Rendu franco en gare de Cahors

S'adresser à M. Victor COMBES, chevalier du Mérite agricole, à Vire par Puy-l'Evêque (Lot).

BUREAU de PLACEMENT

CAHORS — Rue St-James, 12, — CAHORS

M^e V^e BALAGAYRIE, a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'obtenir l'autorisation de tenir un Bureau de Placement. Elle se charge de fournir des domestiques, hommes ou femmes, ou des ménages, munis de bons certificats, aux personnes qui voudront bien lui en faire la demande.

VIN de VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT



AU QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX

Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phtisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépôt dans les principales pharmacies.

Perles de Pepsine pure
de CHAPOTEAUT

Elles sont souveraines contre les maux d'estomac, les Gastrites, les Gastralgies, les Renvois de gaz, les Nausées, les Pituites, les Vomissements, le Gonflement de l'estomac et de l'intestin et suppriment les Migraines, les Maux de tête, les Somnolences provenant de Digestions laborieuses. Exiger le nom de CHAPOTEAUT sur chaque capsule.

DEPOT : Toutes Pharmacies.

MALADIES DES ENFANTS
SIROP DE RAIFORT IODÉ
de GRIMAULT & C^{ie}

Plus actif que le sirop antiscorbutique, il excite l'appétit, fait fondre les glandes, combat la pâleur et la mollesse des chairs, guérit les gourmes, croûtes de lait, éruptions de la peau. Cette combinaison végétale, essentiellement dépurative, est mieux tolérée que les iodures de potassium et de fer.

DEPOT : Toutes Pharmacies.

Études de MM^e DECOUX LAGOUTTE et LAGRANGE, Notaires à Périgueux.

A VENDRE

par adjudication en l'étude de M^e Decoux Lagoutte, le samedi 27 juin 1891, à midi.

Les biens ci-après en Périgord :

1^o Les deux propriétés de la *Beylie* et de *Preyssac* réunies, commune de Château-Lévéque. Station de chemin de fer. 283 hectares. Quinze métairies. Belles prairies arrosées par la Beauronne. Terres de première qualité.

Revenu net justifié : 9.500 francs pouvant être porté à 11.000 francs par l'augmentation du bétail.

Mise à prix 120.000 fr.

2^o La propriété de *Ladouse*, commune de ce nom. Station des Versannes, à 3 kilomètres. 754 hectares. Dix-huit métairies et une importante réserve. Terres, prés, grande étendue de bois taillis.

Revenu net justifié, y compris les bois taillis 44.000 francs. pouvant être porté à 15.000 fr. par l'augmentation du bétail.

Division de cette propriété en 21 lots (voir les affiches).

Faculté de réunir les 21 lots en un seul.

Total des mises à prix des 21 lots 200.000 fr. Cheptels importants. — Très belle chasse.

On adjugera même sur une seule enchère.

S'adresser à M. Gustave Quartier, expert en immeubles, 27, cours Tourny, à Périgueux, qui enverra sur demande, affiches et renseignements concernant les propriétés, le lotissement, la vente, etc. ;

A MM^es Decoux Lagoutte et Lagrange, notaires.

ON DEMANDE de suite

ou dans quelques mois, un Garçon Boucher, connaissant un peu le détail pour la vente au magasin.

S'adresser ou écrire, avant la fin du mois, à M. CAYSAC, boucher à Rodez (Aveyron).

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Été

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande

Etablissement Hydrothérapique

DES

ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M^e Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes

ne reviendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

et un spécimen gratis à PAVARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes